

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

DÉLIBÉRATIONS

N° DEL.	DATE DU CONSEIL	INTITULÉ DE L'ACTE	DECISION DU CONSEIL	PAGE
2024-01	12 février 2024	CONVENTION AVEC LA SBPA	Approuvée à l'unanimité	
2024-02	12 février 2024	ENCAISSEMENT D' UN CHEQUE	Approuvée à l'unanimité	
2024-03	12 février 2024	TARIF D'ELECTRICITE DU GITE	Approuvée à l'unanimité	
2024-04	12 février 2024	CONSULTATION PERMIS DE CONSTRUIRE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	Approuvée à l'unanimité	
2024-05	12 février 2024	NOUVELLE PROPOSITION DE LA SNCF CONCERNANT LA PARCELLE AH 339	Approuvé avec 12 voix pour et 3 abstentions	
2024-06	12 février 2024	PROJET D'IMPLANTATION D'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS	Approuvée à l'unanimité	
2024-07	12 février 2024	CONVENTIONS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES	Approuvée à l'unanimité	

Affiché à Orval le 16 Février 2024.

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD,
Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-01 : CONVENTION AVEC LA SBPA (Société Berrichonne de Protection des
Animaux)**

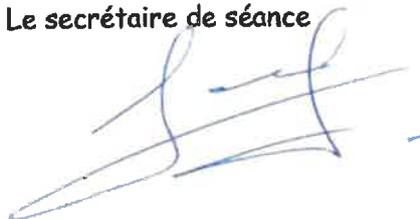
Madame le Maire indique que la convention avec le refuge de la SBPA (Société Berrichonne de
Protection des Animaux) de MARMAGNE, pour la prise en charge des chiens errants, arrive à son
terme et doit être renouvelée. La redevance s'élève à 0€50 par habitant (comme en 2023).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE** :
-de renouveler l'adhésion à la SBPA pour 2024

La délibération n° 2022-61 du 14 novembre 2022 reste en vigueur concernant la grille tarifaire
pour la récupération et le gardiennage des chiens errants.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance



Michel JACQUIN

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAUT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD,
Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-02 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Madame le Maire présente un chèque au Conseil municipal et sollicite son autorisation pour
procéder à son encaissement :

- d'un chèque de 346€01 concernant des chèques Déjeuners périmés ou non déposés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **AUTORISE** Madame le Maire à
encaisser ce chèque.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance


Michel JACQUIN

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GIBAULT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

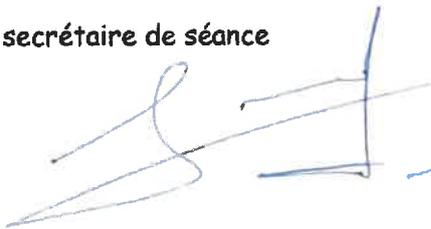
DEL-2024-03 : MODIFICATION DU TARIF D'ELECTRICITE POUR LA LOCATION DU GITE COMMUNAL

Les gîtes de France ont avisé la collectivité du changement de tarif d'électricité ; le tarif unique passant de 0,21 € du kwatt à 0,2516 € du kwatt arrondi à 0€25. Cette augmentation doit être entérinée par une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** le tarif unique de 0€25 du kwatt pour l'électricité au gîte.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance



Michel JACQUIN

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BRÉGEARD,
Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-04 : CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

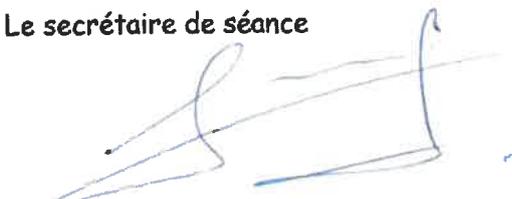
La société PHOTOSOL a déposé le dossier de permis de construire n° PC01817223M0006 le 15
juin 2023. Les services de la DDT ont transmis un mail le 20 décembre dernier, indiquant que
conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil
municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale dans
les 2 mois suivants la réception du mail. Le projet privé a été présenté par PHOTOSOL le 27
février 2023

Vu les articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement
Vu le dossier du permis de construire n° PC01817223M0006
Vu le mail des services de la DDT en date du 20 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DONNE** un avis favorable à la demande
de permis de construire n° PC01817223M0006.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance



Michel JACQUIN

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240212-DEL2024-04-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GIBAULT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-05 : NOUVELLE PROPOSITION DE LA SNCF CONCERNANT LA CESSION DE LA PARCELLE AH 339

Madame le Maire rappelle la délibération 2023-65 du 18 octobre 2023 concernant la cession de la parcelle AH 339, d'une surface de 1367 m² par la SNCF, et présente les nouvelles modalités proposées par la SNCF à la commune d'Orval :

- Prise en charge des frais de géomètre par la SNCF
- Abandon de la servitude de clôture
- Baisse de 10 % du prix de vente (marge de négociation) : passant de 1€30 à 1€17 du m², soit 1600 € au lieu de 1800€
- les frais de notaire restent à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour (1 pouvoir) et 3 abstentions (Messieurs Alain ANDRIAU, Jean-Marc LEMMET et Madame Marie-Ange MATHIOT), le Conseil municipal **ACCEPTÉ** la nouvelle proposition de SNCF Immobilier concernant la parcelle AH 339, à savoir l'acquisition à 1€17 le m², avec abandon de la servitude de clôture par la SNCF, la prise en charge des frais de géomètre par la SNCF, les frais d'acte notarial restant à charge de la commune.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20240212-DEL2024-05-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :

5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane GIBAUT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

DEL-2024-06 : PROJET D'IMPLANTATION D'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

La parcelle communale ZH 76 retenue pour le projet d'implantation d'équipement de télécommunications, transmis par la société SYSTOM, pour les opérateurs BOUYGUES TELECOM et SFR sur la commune d'Orval (délibération du 11 décembre 2023) ne répond pas aux critères nécessaires, d'après les études de retours radio réalisées.

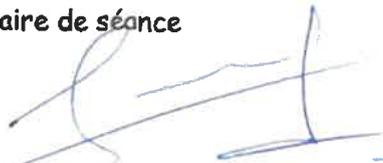
Madame le Maire propose une autre parcelle communale, la parcelle ZD 45 lieu-dit les Flaudis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE** de donner un accord de principe afin que la société puisse réaliser les études de faisabilité du projet sur la parcelle ZD 45.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN



Le Maire

Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 16 février 2024

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

Convocation :
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain
ANDRIAU, Stéphane GIBAULT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier
LERIQUE, Bruno MALASSET, Alain PLIQUE, Emmanuel RICHALET,

Absents excusés : Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur
Stéphane GIBAULT, Madame Stéphanie DUMONTET

Absents non excusés : Madame Laurie LEFEBVRE Monsieur Jérôme BREGEARD,
Madame Françoise GONNET

Secrétaire : Monsieur Michel JACQUIN

**DEL-2024-07 : CONVENTIONS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS
ASIATIQUES**

Madame le Maire présente les tarifs, devis, conventions et modalités transmis par la société
APPLICATEUR 3D, par Monsieur Denis LIONNET et par Monsieur Jean-Philippe SACCAS pour la
destruction des nids de frelons asiatiques. Elle rappelle que les administrés doivent au préalable
informer le secrétariat de mairie de la présence des nids de frelons asiatiques, les services
techniques en sont informés, se rendent sur les lieux, et contactent le prestataire délégué pour
assurer la mission. Seuls les actes de destructions commandés par la collectivité seront réglés par
celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

-DECIDE de contractualiser avec les 3 prestataires (la Société APPLICATEUR 3D, Monsieur Denis
LIONNET et Monsieur Jean-Philippe SACCAS), laissant à l'appréciation du responsable des
services techniques ou du maire de recourir à l'un ou à l'autre en fonction des techniques
d'intervention nécessaires et du délai de réalisation

-AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et devis.

Fait à Orval le 14 février 2024

Le secrétaire de séance

Michel JACQUIN

Le Maire

Clarisse DULUC

